

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
14 Décembre 2018**

**OBJET : Aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies - Année 2018 - 2ème répartition.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer, sur une dépense subventionnable globale de 2 346 290 €HT, un montant total de subventions de 1 223 219 € à des communes et groupements de communes, au titre de l'aide à l'amélioration des forêts communales et à la défense contre les incendies pour l'année 2018 conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;
- d'accorder à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence une prorogation de délai supplémentaire d'une année pour solliciter le versement de subventions départementales allouées en 2013 dans le cadre du présent dispositif, selon le détail figurant en annexe 2 du rapport ;

- d'approuver les montants des affectations, comme indiqués en annexe 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Mesdames Martine VASSAL, Danielle MILON, Messieurs Richard MALLIÉ, Patrick BORÉ, Eric LE DISSES et Jacky GÉRARD ne prennent pas part au vote

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**